



COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 2 JOUMADA I 1434 (14 MARS 2013)

I- Le conseil du gouvernement a approuvé les projets de décrets suivants :

- 1) Projet de décret n° 2-13-32 fixant la prime minimale d'assurance applicable aux notaires.
- 2) Projet de décret n° 2-13-166 portant création d'un compte d'affectation spéciale intitulé « compte spécial des dons des pays du conseil de coopération du golfe ».
- 3) Projet de décret n° 2-12-480 fixant la composition et les modalités de fonctionnement du comité scientifique de l'Institut national de recherche halieutique.
- 4) Projet de décret n° 2-13-129 modifiant le décret n° 2-06-620 du 24 rabii I 1428 (13 avril 2007) relatif au statut particulier du corps des infirmiers du ministère de la santé.

II- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :

- La secrétaire générale du ministère du tourisme ;
- La directrice de la caisse de compensation ;
- La directrice du centre hospitalier Ibn Sina de Rabat;
- Le directeur du protocole au ministère des affaires étrangères et de la coopération :
- Le directeur de l'école nationale de l'industrie minèrale ;
- Le directeur de l'institut des études africaines à Rabat :
- Le directeur de l'école supérieure de technologie à Casablanca;
- Le directeur de l'école normale supérieure à Casablanca;
- Le doven de la faculté des sciences à Kénitra;
- Le doven de la faculté Al-Charia à Agadir ;
- Le doven de la faculté Ossol Ad-dine à Tétouan ;
- Le doven de la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales à Fès ;
- Le directeur de l'école normale supérieure à Fès ;
- Le doyen de la faculté polydisciplinaire à Taza ;
- Le doven de la faculté polydisciplinaire à El Jadida.